

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 02 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le deux février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Présents :
M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, M. LALOU Laurent, Adjoints, M. DERUE Alain, M. VERLINDEN Samuel, Mme. LESPINASSE Renée, M. TONDEUR Jérémie, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie, Mme DUBREUX Sylvie, Conseillers municipaux ;
Absent excusé: Mme ZANAGUIRAMANE Françoise,
Absent non excusé :

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : **11**
EN EXERCICE : **11**
PRESENTS : **10**

Secrétaire de séance : Laurent Lalou

DATE DE LA CONVOCATION : lundi 26/01/2015
DATE D’AFFICHAGE : mercredi 28/01/2015

1. Préparation et commande d’animateur pour le samedi soir de la pentecôte

Voix Pour : 9
Voix Contre : 0
Abstention : 1

- Sous réserve de prendre contact avec l’Association la Wattignienne, pour savoir si elle a déjà prévue, ou pas, une animation.

2. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d’allouer une subvention d’un montant de :

- ✓ 500 € à l’Association LA WATTEGNIENNE
- ✓ 500 € à l’Association APE (Association Parents d’Elèves)

Voix Pour : 9
Voix Contre : 0
Abstention : 1

3. Fiscalisation de la contribution « DECI »

Le conseil Municipal décide de ne pas remplacer en tout ou en partie de la contribution de la commune, au titre de la défense contre l’incendie, par le produit des impôts.

Voix Pour : 9
Voix Contre : 1
Abstention : 0

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 02 FEVRIER 2015

4. Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non collectif » et « Gestion des Eaux pluviales Urbaines » par la communauté de communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

Le Conseil Municipal accepte le transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de transfert de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 34/5, adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 19 Novembre 2014.

Voix Pour : 10

Voix Contre : 0

Abstention : 0

5. Adhésion au SIDEN SIAN des communes d'Auchy-les-mines et Haisnes (Pas de Calais) pour la compétence « Eau Potable ».

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais) et HAISNES pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de cette nouvelle commune au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 52/3d adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 18 Décembre 2014.

Voix Pour : 10

Voix Contre : 10

Abstention : 0

6. Tarif et Modification d'encaissement de la cantine scolaire

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer le tarif unique de 2.70€/repas
- de supprimer la régie de recettes de la cantine.
- d'émettre un titre de recette mensuel

7. Questions diverses

- Euro Cascade demande l'autorisation d'occuper un emplacement à l'occasion de la fête communale pour installer un circuit de Quads.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

- Le contrat de de travail de Gérard Santerre, embauché au titre d'un contrat aidé, se termine le 16/03/2015. M le Maire soumet, de prolonger ce contrat de 3 mois, sous réserve d'acceptation du Pôle Emploi de ce renouvellement.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

- Raccordement des eaux usées de nos installations d'assainissement au réseau public de collecte (Salle des fêtes).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité

- Subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire de M. le Député Rémi Pavros pour la réfection du Chemin Blampain, toujours dans l'attente de la décision.